



**FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL**  
**DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE**  
*Commission « Lois du Jeu – Appels »*

**- CIRCULAIRE 12.07 JUILLET 2011 -**

---

**COMPORTEMENT VIOLENT**

Le comportement violent comprend deux types de situation :

La FIFA propose la définition suivante :

« Un joueur adopte un comportement violent s'il agit avec excès d'engagement envers un adversaire alors qu'ils ne disputent pas le ballon. »

Exemples :

- En sortie de duel et alors que le ballon roule à quelques mètres du lieu, un joueur marche sciemment sur son adversaire. Dans ce cas, il ne peut plus prétendre jouer le ballon. Le fautif se rend ainsi coupable de comportement violent.
- Hors action de jeu, un joueur donne un coup de pied ou un coup de poing ou encore un coup de tête à un adversaire. Ce geste doit être considéré comme un comportement violent et sanctionné selon les indications de la loi 12.
- Un joueur quitte les limites du champ de jeu pour agresser un spectateur (coup de poing). Le coupable doit être exclu pour comportement violent.
- Un joueur bouscule ou frappe un arbitre (arbitre ou arbitre assistant). Ceci est à considérer également comme un comportement violent et sanctionné comme tel au plan disciplinaire.